

Michel Farssac
Directeur des Ressources Humaines
Airbus Helicopters

**A l'attention des Délégués Syndicaux
Centraux FO, CFE-CGC et CFTC**

Marignane, le 23 Mars 2020

Objet : Votre courrier de ce jour relatif à la reprise progressive des activités sur le site de Marignane

Messieurs,

En préambule de la réponse, je souhaite vous remercier pour votre courrier qui nous alerte sur des situations locales qui paraissent nécessiter une attention particulière.

Comme vous le savez, dans la situation exceptionnelle dans laquelle nous nous trouvons la sécurité des salariés est notre priorité. Nous faisons face à une double crise sanitaire et économique. Nous devons donc trouver les réponses appropriées sur ces deux fronts. C'est pourquoi, nous avons défini des standards de conditions de travail et adapté nos organisations afin d'assurer la reprise progressive de nos activités tout en privilégiant la protection de nos employés, sans aucun compromis.

Pour ce faire, nous vous avons présenté ces standards, les organisations du travail ainsi que le calendrier de reprise progressive des activités. Nous avons organisé, avec les représentants des Comités de Santé Sécurité et Conditions de travail, les managers et les représentants Ressources Humaines, les visites des secteurs concernés par la reprise d'activité.

Dans votre courrier, de ce jour, vous nous faites part de potentiels écarts constatés dans certains secteurs par rapport aux standards définis. J'ai transmis immédiatement vos remarques aux équipes de l'Etablissement de Marignane (Direction de l'Etablissement et Ressources Humaines) pour veiller à la prise en compte de ces remarques et à la mise en place des actions appropriées localement. J'ai demandé au Directeur de l'Etablissement d'organiser, au plus tôt, une revue pour confirmer la mise en œuvre des actions appropriées.

En ce qui concerne votre demande sur les aménagements d'horaires, il convient de préciser que les horaires appliqués prennent en compte le temps nécessaire pour le nettoyage entre les vacations. Pour autant et suite à votre courrier, nous nous assurerons de l'application de cette règle et mettrons en place les ajustements si nécessaires. Par ailleurs, vous serez invité à une réunion de suivi des conditions d'application de l'accord Airbus sur la récupération des heures non travaillées suite à la reprise progressive d'activité.

.../...

A partir de demain matin, un numéro de téléphone (2020 en interne – 04.42.85.99.99) va être communiqué à l'ensemble du personnel pour répondre à leurs questions ou demandes relatives à la mise en œuvre de ces nouvelles conditions de travail. Des équipes Ressources Humaines vont se relayer de 7h30 à 18H30 du Lundi au Vendredi.

Je vous propose de faire ensemble, à la fin de la semaine, une revue globale du plan de redémarrage de l'activité.

La vigilance et la rigueur de tous dans l'application des mesures définies sont essentielles.

Je vous remercie, et vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.



Michel Farssac
Directeur des Ressources Humaines
Airbus Helicopters